

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MAGLICA

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BEKHTAOUI (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HAMEAU (pouvoir MME POPARD) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. DIOUF (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. BONORON (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. REBSAMEN - Mme KOENDERS - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2017- Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer, sur le bureau du Conseil, le Compte Administratif pour l'exercice 2017.

Le Compte Administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2017, suivie d'une analyse des comptes du budget principal.

Outre la maquette du compte administratif, est annexé au présent rapport un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2017. Il est précisé que cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En opérations réelles, et hors reprise des résultats antérieurs, les grandes masses du compte administratif 2017 sont les suivantes :

	CA 2016	CA 2017
Dépenses réelles de fonctionnement	210,168 M€	182,519 M€
Recettes réelles de fonctionnement	242,001 M€	218,540 M€
Dépenses réelles d'investissement	32,135 M€	39,752 M€
Recettes réelles d'investissement	11,926 M€	20,109 M€

En synthèse, l'exécution du budget 2017 s'est caractérisée par :

- une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de - 13,16% par rapport à 2016, qui s'explique essentiellement par les opérations de désensibilisation de la dette conduites en 2016 mais également par le passage en nomenclature M57 du budget de la Ville à compter de 2018 qui a eu une incidence sur le versement des soldes des subventions accordées en 2017 aux différentes associations et sur certaines dépenses des charges courantes qui n'ont pu être rattachées sur l'année 2017 comme les années précédentes.

- une diminution des recettes réelles de fonctionnement, hors reprise des résultats antérieurs, et hors produits de cession, de - 10,40% par rapport à 2016, dans un contexte, notamment, de poursuite de la diminution des dotations de l'Etat (bien que ralentie par rapport aux années précédentes) ;

- **une forte consolidation de l'épargne brute**, avec un niveau de **31,1 M€** au compte administratif 2017, soit une augmentation de + 17,80 % par rapport à 2016 (26,4 M€), permise par la forte baisse des dépenses réelles de fonctionnement, d'une ampleur plus importante que la diminution des recettes de la même section ;

- un niveau de dépenses d'équipement réalisées supérieur à 2016 et qui s'élève ainsi à 26,52 M€, après 20,27 M€ en 2016 dans un contexte, notamment, de « montée en puissance » des travaux de rénovation de la tranche 2 du Musée des Beaux-Arts.

- la poursuite du désendettement, conformément aux engagements de la municipalité.

Dans la continuité des exercices précédents, le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2017 a ainsi été réalisé principalement par autofinancement et recettes propres, seuls deux emprunts à taux zéro ayant été souscrits pour bénéficier des conditions très attractives de ceux-ci.

Dans ce contexte, l'exercice 2017 a ainsi été marqué par la poursuite du désendettement de la Ville engagé depuis plusieurs années : l'encours de dette au 31 décembre 2017 s'élève à 167,1 M€¹, contre 170,3 M€ au 31 décembre 2016 et 235,7 M€ au 31 décembre 2008.

Après intégration de l'amortissement du capital de la dette, **l'épargne nette s'établit à 22 M€** au compte administratif 2017, soit un niveau supérieur à 2016 (18 M€). Cette hausse de l'autofinancement net permet de dégager des moyens financiers pour les années futures.

¹ Hors retraitement de l'aide du fonds de soutien restant à percevoir par la Ville après 2017.

RÉSULTATS DE CLÔTURE 2017 - TABLEAU D'EXÉCUTION DES BUDGETS

Le tableau d'exécution du budget principal fait ressortir les résultats définitifs suivants :

	Budget principal
Excédent de fonctionnement	62 321 928,65 €
Déficit d'investissement	-11 049 776,89 €
Résultat de clôture	51 272 151,76 €

Ce résultat de clôture sera affecté au budget supplémentaire 2018.

L'excédent de fonctionnement servira, en priorité, à la couverture du déficit d'investissement tel que défini ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les éventuelles dépenses nouvelles ou diminution de recettes inscrites au budget supplémentaire 2018.

RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2017

La Ville ayant procédé à un changement de nomenclature comptable à compter du budget primitif 2018 (passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57), aucun reste à réaliser n'a été inscrit pour 2018.

TAUX D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE

Les taux d'exécution des crédits ouverts en 2017, en fonctionnement comme en investissement, et en dépenses comme en recettes, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

	2014	2015	2016	2017
Dépenses réelles de fonctionnement dont :	95,06%	94,69%	93,62%	95,49%
Frais de personnel	97,06%	97,07%	97,58%	98,19%
Charges à caractère général	89,85%	88,46%	94,44%	93,82%
Charges financières	93,50%	84,72%	95,53%	79,45%
Autres charges	96,29%	97,75%	85,88%	92,96%
Recettes réelles de fonctionnement	101,74%	109,92%	104,21%	104,98%
Hors produit des cessions	98,50%	101,18%	102,68%	102,63%
Dépenses réelles d'investissement dont:	61,83%	71,10%	45,27%	48,96%
Dépenses d'équipement	56,97%	73,52%	37,61%	39,39%
Remboursement du capital de la dette	77,10%	99,07%	99,38%	99,71%
Recettes réelles d'investissement	71,54%	46,00%	34,40%	68,71%
Hors produit des cessions	80,65%	78,42%	41,07%	81,71%

BUDGET PRINCIPAL – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses réelles	182 519 544,33	39 752 077,86	222 271 622,19
Dépenses d'ordre	13 188 246,00	2 521 152,57	15 709 398,57
TOTAL DEPENSES	195 707 790,33	42 273 230,43	237 981 020,76
Recettes réelles	218 539 602,73	20 109 149,32	238 648 752,05
Recettes d'ordre	132 858,34	15 576 540,23	15 709 398,57
TOTAL RECETTES	218 672 461,07	35 685 689,55	254 358 150,62
Résultat de l'exercice	22 964 670,74	- 6 587 540,88	16 377 129,86
Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Excédent de fonctionnement	22 964 670,74		22 964 670,74
Déficit ou excédent d'investissement		- 6 587 540,88	- 6 587 540,88
Résultat reporté de l'exercice antérieur	39 357 257,91	- 4 462 236,01	34 895 021,90
Résultat de clôture	62 321 928,65	- 11 049 776,89	51 272 151,76

II- ANALYSE DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

(En millions d'euros - M€ ou centaines de milliers d'euros - K€)

Précision préalable : L'année 2016 a été marquée par la clôture du budget annexe de l'auditorium en date du 31 décembre. À compter du 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des dépenses et recettes correspondantes ont donc été imputées sur le budget principal.

Dans ce contexte, et afin de permettre une comparaison à périmètre constant entre les exercices 2016 et 2017, les montants du compte administratif 2016 mentionnés dans la suite du rapport constituent des données consolidées, cumulant les dépenses et recettes du budget principal et de l'ex-budget annexe de l'auditorium.

Les montants du compte administratif 2017 intègrent, quant à eux, les données du seul budget principal, lequel constitue désormais l'unique budget de la commune.

A- Les dépenses réelles de fonctionnement : une évolution fortement contenue en 2017

D'un montant de 182,519 M€, soit une **diminution de - 10,96 % par rapport à 2016** (186,563 M€ hors doubles comptes), celles-ci sont essentiellement constituées par les charges de personnel et les charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

Hors charges exceptionnelles (chapitre 67) et hors dépenses « exceptionnelles » réalisées en 2016 dans le cadre de la désensibilisation de trois emprunts structurés plus sensibles¹, **les dépenses « structurelles » de fonctionnement courant diminuent de - 0,41% par rapport à 2016**, traduction de la stratégie volontariste de maîtrise de l'évolution de ce poste par la Ville de Dijon, dans un contexte de poursuite, en 2017, de la diminution des dotations de l'Etat.

¹ 21,381 M€ imputés au chapitre 66 en 2016 (article comptable 6681), dont 3,481 M€ sur le budget principal, et 17,9 M€ sur l'ex-budget annexe de l'auditorium.

Par grands postes budgétaires, et hors doubles comptes entre budgets (après retraitement de la subvention d'équilibre 2016 du budget principal à l'ex-budget annexe de l'auditorium), les dépenses ont évolué de la manière suivante :

Évolution des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2017

Dépenses réelles en millions d'euros (M€), hors doubles comptes

Chapitre	Nature des dépenses	2016	2017	Variation 2016-2017 (en %)
011	Charges à caractère général	38,363 M€	38,466 M€	0,27%
012	Charges de personnel	103,933 M€	103,814 M€	- 0,11%
014	Atténuation de produits	1,365 M€	3,308 M€	142,35%
65 - 656	Autres charges de gestion courante	32,377 M€ (*)	29,855 M€	- 7,79%
66	Intérêts et mouvements financiers	27,745 M€	6,214 M€	- 77,60%
67	Charges exceptionnelles	1,206 M€	0,862 M€	- 28,55%
TOTAL général		204,990 M€	182,519 M€	- 10,96%
TOTAL hors charges exceptionnelles (chapitre 67) et hors dépenses liées à la désensibilisation des trois emprunts sensibles en 2016 (2)		182,407 M€	181,657 M€	- 0,41%

(*) La subvention d'équilibre du budget principal à l'ex-budget annexe de l'auditorium, à hauteur de 5,178 M€ en 2016, a été retraitée du total cumulé des chapitres 65 et 656.

▪ La maîtrise de la masse salariale constitue - et demeure - un enjeu majeur et un levier essentiel à une gestion saine des comptes publics.

Ainsi, après une réduction continue depuis 2014, **les charges de personnel (chapitre 012)** ont de nouveau diminué en 2017, avec une évolution de - 0,11 % par rapport à 2016.

La Ville de Dijon poursuit en effet ses efforts de réorganisation et d'optimisation de ses services publics. Plusieurs directions ont entamé et mené une réflexion sur leur projet de service depuis 2016 (Direction des Ressources Humaines, Pôle des Services Techniques, Bibliothèque, Conservatoire, Petite enfance, Education-jeunesse, Tranquillité publique).

Cette diminution régulière depuis 2014 est d'autant plus notable qu'elle a été obtenue :

- d'une part, sans remettre en cause les priorités municipales en termes de renforcement de certains services ou activités. **15 nouveaux postes de policiers municipaux ont ainsi été créés en 2017** afin de renforcer la sécurité des Dijonnais. Une nouvelle vague de recrutements a été lancée au second semestre 2017 afin d'intégrer 15 nouveaux agents en 2018 pour atteindre, à terme, l'objectif de 30 policiers municipaux supplémentaires.

- et, d'autre part, dans un contexte national « défavorable », marqué par différentes mesures inflationnistes en termes de dépenses de personnel, lesquelles ont pesé à hauteur de + 1,925 M€ en 2017 sur l'évolution de la masse salariale municipale, avec, dans le détail :

- la revalorisation de la valeur du point d'indice (pesant pour + 758 K€ dans l'évolution de la masse salariale en 2017, dont 273 K€ « d'effet-report » de 2016 sur 2017 et 485 K€ d'effet 2017) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) pour l'ensemble des agents (+ 852 K€),
- l'application de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (+ 13 K€),

- les hausses des contributions patronales retraite (+ 41 K€), URSSAF maladie (+ 4 K€) et pôle emploi (+ 1 K€), la diminution de la contribution patronale Accident du travail (- 19 K€) et la tenue des élections présidentielles et législatives (+ 275 K€).

À ces différents éléments s'ajoute également la mesure de progression naturelle de la masse salariale, le glissement vieillesse technicité (+ 1 179 K€ en 2017).

L'adhésion au Centre de Gestion pour la commission de réforme et le comité médical a entraîné un coût patronal en 2017 de 12 K€.

Enfin, l'adhésion de la Ville de Dijon à Pôle emploi en 2015 continue à produire ses effets puisque les allocations chômage versées directement aux allocataires bénéficiaires ont diminué de - 308 K€ entre 2016 et 2017.

▪ **Les charges à caractère général (chapitre 011)** ont connu une évolution modérée de + 0,27% par rapport à 2016. Nettement inférieure au taux d'inflation 2017 (1%), cette augmentation particulièrement limitée constitue la traduction des économies et efforts significatifs réalisés par la municipalité pour contenir l'évolution des charges courantes de la collectivité.

Le chapitre 011 comprend en particulier les principaux postes de dépenses suivants :

- achats de prestations de services et contrats de prestations de services <i>(articles comptables : 6042, 611, 617, 6188, 6226, 6227, 6228, 6282, 6283, 611, 617, 6188, 6226, 6227, 6228, 6282, 6283)</i>	14,414 M€ (+ 2,35%)
- charges de fluides <i>dont énergie/électricité et gaz (article 60612)</i> <i>dont eau et assainissement (article 60611)</i> <i>dont chauffage urbain (article 60613)</i> <i>dont carburants (article 60622)</i>	5,435 M€ (- 7,24%) <i>2,351 M€ (- 7,82%)</i> <i>1,123 M€ (- 26,69%)</i> <i>1,513 M€ (+ 14,82%)</i> <i>0,447 M€ (- 2,70%)</i>
- entretien et maintenance des biens mobiliers et immobiliers (dont voirie) <i>(total compte 615)</i>	4,111 M€ (- 8,20%)
- alimentation	3,309 M€ (+ 9,19%)
- publicité, publications et relations publiques <i>(total compte 623)</i>	1,410 M€ (+ 9,51%)
- taxes foncières et autres impôts locaux divers réglés par la Ville <i>(articles comptables 63512, 63513, 6353, 6355 et 637)</i>	1,422 M€ (+ 2,76%)
- frais de télécommunications	0,393 M€ (- 1,12%)
- frais d'affranchissement	0,367 M€ (+ 11,50%)
- frais de déplacement, missions et réceptions <i>(total compte 625)</i>	0,277 M€ (- 2,13%)

- Les achats de prestations de services ont varié de + 2,35% par rapport à 2016. Parmi les principaux facteurs de la hausse de ce poste par rapport à 2016 figurent notamment :

- la reprise par les PEP 21 de l'accueil de loisirs « le Tempo » (+ 273,4K€ en année pleine), structure auparavant gérée par la Caisse d'Allocations Familiales (pour mémoire, la Ville versait une subvention comptabilisée au chapitre 65) ;
- les prestations de service relatives aux accueils de loisirs sans hébergement ont augmenté de 175,8 K€, conséquence de la régularisation d'un trop perçu par le titulaire durant l'année 2015 sur l'année 2016 (sous forme d'avoir) ;
- la priorité donnée par la municipalité au renforcement des actions menées en matière de propreté urbaine : + 110,9 K€ en 2017 ;

- l'évolution des frais de gardiennage qui passent à 803 K€ en 2017 (+ 32 K€, soit + 4,2% par rapport à 2016), sous l'effet de l'augmentation du nombre de sites, y compris l'ouverture et la fermeture des parcs et jardins, et du renforcement du gardiennage lors des différents événements (concert de rentrée, fêtes de fin d'année, etc.) organisés sur le domaine public ;
- la mise en place de nouveaux grands événements avec le lancement de la Cité Internationale de la Gastronomie et des Vins, la première édition des « Internationales de Dijon », les campagnes d'affichage (+ 123,7 K€) ainsi que le renforcement des moyens des fêtes de quartiers, la reprise de Kultur Mix (+ 36,8 K€) et le concours pour la mise en valeur de l'îlot Sainte-Anne (+ 33 K€);
- l'augmentation des contrôles et diagnostics réglementaires imposés à la Ville par des décisions nationales (+ 84,9 K€) ;
- la prise en charge par la Ville de la protection fonctionnelle des agents : + 22,5 K€ par rapport à 2016, la Ville se substituant désormais aux agents comme créancier des tiers débiteurs sur décision de justice souvent insolubles ;
- le renforcement, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), des actions conduites en faveur des enfants défavorisés (+ 27,9 K€) ;
- le renouvellement des conseils de quartiers en 2017 (+ 16 K€) ;
- la mise en place du désherbage alternatif et manuel du cimetière des Péjoces dans le cadre des opérations « zéro phyto » (+13,3 K€).

À noter que, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement des structures de quartier approuvé par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2015, les dépenses correspondantes imputées au chapitre 011 ont diminué de - 248 K€ avec le changement de mode de gestion (diminution progressive des prestations de services et dépenses de personnel en régie de la Ville et de son CCAS, et augmentation en parallèle des subventions versées aux associations gérant lesdites structures (chapitre 65 - voir *infra*) ;

- Les charges directes de fluides (hors charges de fluides comptabilisées en prestations de services sur la nature comptable 611) ont connu un recul de - 7,24% par rapport au compte administratif 2016 en raison, à la fois :

- de la baisse des dépenses de consommation d'eau de - 408,7 K€ par rapport à 2016, cette diminution résultant d'un trop perçu versé en 2016 au prestataire qui a été régularisé sur l'année 2017.
- de la poursuite de la diminution des dépenses de carburants, notamment pour les véhicules municipaux, avec un recul de - 2,70% en 2017, après - 6,7% depuis 2016, sous l'effet du niveau très faible du prix du baril de pétrole en 2017, en particulier au premier semestre. Cette tendance s'est, depuis, inversée avec une forte hausse des prix du pétrole constatée depuis le début de l'année 2018, et qui devrait peser à la hausse sur ce poste de charges au cours de l'exercice 2018.

À l'inverse, les charges relatives au chauffage urbain sont en progression (+ 195 K€ par rapport à 2016) du fait du raccordement de sites municipaux de plus en plus nombreux au réseau de chaleur de Dijon Métropole, sites qui étaient auparavant chauffés au fioul ou au gaz (cuisine centrale, Conservatoire à rayonnement régional, la Halle 38, crèche Tivoli, groupe scolaire Joséphine Baker, Musée de la Vie Bourguignonne et le gymnase des Bourroches) et qui ont produit leur plein effet sur le niveau des dépenses de fluides à compter de 2017 (hors augmentations tarifaires décidées au plan national de manière exogène à la Ville).

De la même manière, le nouveau raccordement des tribunes Est et Ouest du Stade Gaston Gérard au troisième trimestre 2017 produira son plein effet en 2018.

Cette progression des dépenses en chauffage urbain est à mettre en parallèle avec la baisse des autres fluides, notamment l'électricité et le gaz (- 7,82%) et la disparition progressive du mode de chauffage au fioul pour les bâtiments municipaux.

- Les charges d'entretien et de maintenance (compte 615) ont été réduites de - 8,20% par rapport à 2016 (soit - 367 K€), du fait notamment de la renégociation des marchés de conception, réalisation, exploitation et maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude sanitaire (ECS) effective à compter du 1er septembre 2016.

- Les taxes foncières payées par la Ville sur ses différentes propriétés ont augmenté de + 5,34% en 2017 (soit + 71,3 K€), sous l'effet, à la fois :

- de l'actualisation légale des bases + 0,4% définie par le Parlement dans le cadre de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;
- de l'entrée en vigueur en 2017 de la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels, laquelle a entraîné la mise à jour des bases (de l'assiette) de nombreux locaux municipaux ;
- de régularisations des taxes foncières de 2016 du circuit de Prenois et du parking Grangier qui avaient été sous évaluées par l'administration fiscale. Ces régularisations se sont toutefois avérées neutres pour la Ville, celle-ci refacturant en effet ces taxes auprès, respectivement, du gestionnaire du circuit de Prenois et de Dijon Métropole.

- Parmi les autres évolutions notables du chapitre 011 entre 2016 et 2017, peuvent être également mentionné-e-s :

- la forte diminution des achats de fournitures diverses (- 12,60%) ;
- la hausse des dépenses d'alimentation (+ 9,19%, soit + 278,5 K€), sous l'effet conjugué de l'inflation du prix des produits courants, ainsi que de l'augmentation de la part des produits bio dans les restaurants scolaires, priorité de la municipalité ;
- la forte augmentation des frais d'affranchissement (+ 11,5%, soit + 37,8 K€), sous l'effet de la nouvelle augmentation du prix du timbre en 2017 ;
- le léger accroissement des frais d'assurances (+ 3,36%, soit + 20,4 K€), sous l'effet notamment de l'évolution des indices nationaux applicables aux contrats municipaux ;
- les frais de publicité et publications (+ 9,51%, soit + 122,4 K€), dont l'augmentation conjoncturelle est due, notamment, à la réalisation de l'exposition des Archives « Une ville à l'arrière du front »
- la diminution des frais de télécommunication (- 1,12%).

- À noter également que les remboursements des frais au Centre Communal d'Action Sociale pour l'Accueil de loisirs sans hébergement Balzac ont été réduits du fait de la reprise de la gestion de celui-ci par la Ville à partir du 1^{er} septembre 2017 (- 35,60%).

▪ **Le chapitre 014 « Atténuation de produits »** ressort une nouvelle fois en forte hausse par rapport à l'exercice précédent, avec un total de 3,308 M€ au compte administratif 2017 après 1,365 M€ en 2016, 896 K€ en 2015 et 587 K€ en 2014. Cette augmentation constatée entre 2016 et 2017 s'explique à la fois :

- par la forte progression de la contribution de la Ville au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) (+ 21%) qui atteint 1,369 M€ en 2017, après 1,131 M€ en 2016 et 665 K€ en 2015, et ce malgré la stabilisation du niveau du fonds à l'échelle nationale (1 milliard d'euros en 2017, comme en 2016). Cette progression s'explique principalement par la poursuite des regroupements d'intercommunalités sous l'impulsion des schémas départementaux de coopération intercommunale, engendrant une augmentation de la « richesse » de l'ensemble intercommunal de Dijon Métropole au regard des critères du FPIC, non pas de manière absolue, mais comparativement à la « richesse » des autres ensembles intercommunaux.
- par l'augmentation des reversements au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière (droits de mutation à titre onéreux), lesquels ont atteint + 1,756 M€ en 2017, après 40,2 K€ en 2016). En 2017, à titre tout à fait exceptionnel, la Ville a en effet dû reverser 1,744 M€ à l'État, montant qu'elle avait perçu en 2011. Ce reversement fait suite à un contentieux intenté contre l'État par l'entreprise redevable de cette somme, laquelle a finalement obtenu un dégrèvement intégral de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

À noter également que les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants ont de nouveau diminué de - 11 K€ par rapport à 2016 (- 38 K€ entre 2015 et 2016).

▪ **Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (incluant également le chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus) recule de - 7,79% par rapport à 2016.**

- Cette diminution conséquente s'explique principalement par trois facteurs :

- l'exercice effectif par Dijon Métropole, à compter du 1er janvier 2017, de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » : la Ville n'intervenant plus en la matière la subvention qu'elle versait avant 2017 à l'ancien office de tourisme communal (association loi 1901) n'a donc pas été reconduite en 2017 (pour mémoire, elle s'était élevée à 1,438 M€ en 2016).
- la diminution de la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de - 600 K€ par rapport à 2016 (7 132 125 € en 2017, après 7 732 125 € en 2016), cette évolution s'expliquant, pour l'essentiel, par la poursuite des efforts de gestion conduits par l'établissement, ainsi que par la mise en œuvre, au cours de l'année 2016, des transferts de gestion de la résidence sociale Viardot à ADOMA, du centre socioculturel Fontaine d'Ouche et du centre social des Bourroches ainsi que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Balzac à partir du 1er septembre 2017 à la Ville. Financièrement vertueux, ces changements de périmètre permettent également un maintien, voire une amélioration de l'offre de service.
- l'incidence « technique » du changement de nomenclature comptable effectif au 1er janvier 2018 : le choix de la Ville de Dijon de retenir, comme Dijon Métropole, la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2018 a eu une incidence sur le versement des soldes des subventions accordées en 2017 aux différentes associations.

En effet, les années précédentes, les associations justifiaient leurs dépenses en début d'année N+1, ce qui déclenchait le versement du solde de leur subvention de l'année N. Bien que versés en N+1, ces soldes de subvention étaient rattachés sur l'année N.

Avec le changement de nomenclature au 1er janvier 2018, aucun rattachement n'a pu être réalisé sur l'année 2017, ce qui a conduit à devoir décaler sur l'exercice 2018 le paiement de ces soldes de subvention (estimés, en cumul, à 473,1 K€), ce qui a donc pesé favorablement sur le compte administratif 2017.

- Les principaux autres facteurs d'évolution du chapitre 65 entre 2016 et 2017 ont été les suivants :

- la baisse de la subvention de fonctionnement versée à l'Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées (EPCAPA), d'un niveau de 350 K€ en 2017, contre 550 K€ en 2016. Pour rappel, cette subvention d'équilibre, attribuée depuis 2012, avait initialement pour objectif, dans le cadre de la création de l'établissement public et compte tenu de la faiblesse des dotations départementales, de permettre la maîtrise de l'évolution des tarifs pratiqués. Cette subvention a donc vocation à disparaître progressivement, les dotations départementales devant faire l'objet d'un rattrapage pour ramener l'établissement dans la moyenne départementale ;
- l'augmentation de la subvention de fonctionnement attribuée à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon, fixée à 6,670 M€ en 2017 après 6,520 M€ en 2016 ;
- le recul de la subvention attribuée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le fonctionnement des centres sociaux Le Tempo et des Grésilles, d'un montant de 660 K€ en 2017, contre 933 K€ en 2016, cette diminution résultant essentiellement de la reprise par la Ville de la gestion du centre social le Tempo depuis le 1er septembre 2016 ;
- la stabilité dans l'attribution des subventions municipales aux associations et personnes de droit privé (nature comptable 6574) : après retraitement des subventions aux structures de quartier (voir supra) et de l'arrêt de la subvention versée à l'Office du Tourisme (voir ci-dessus), les subventions municipales connaissent ainsi une quasi stabilité par rapport à 2016 (- 7 K€).

- Enfin, conformément au schéma de développement des structures de quartier approuvé par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2015, les subventions aux structures de quartier ont, quant à elles, augmenté de + 304 K€ en 2017 par rapport à 2016.

Toutefois, du fait de l'incidence technique du passage en nomenclature comptable M57 (voir *supra*), cette hausse n'a pu être imputée qu'à hauteur de + 84 K€ sur le compte administratif 2017 (les + 220 K€ restants pesant quant à eux sur le compte administratif 2018).

Cette augmentation s'est accompagnée, en parallèle, d'une diminution des prestations de service dues par la Ville (imputées au chapitre 011), ainsi que de la subvention versée au CCAS (voir *supra*).

▪ **Les charges financières (chapitre 66)** se sont élevées à 6,214 M€ en 2017, après 27,745 M€ en 2016.

Cette baisse s'explique exclusivement par l'autofinancement par la Ville, en 2016, d'une partie de l'indemnité de remboursement anticipé des deux emprunts SFIL-CAFFIL et de l'emprunt Crédit Foncier de France dit « Helvetix », tous trois classés hors charte Gissler, dans le cadre de leur désensibilisation.

Après retraitement de ces dépenses exceptionnelles et ponctuelles, les charges d'intérêt courantes ont connu en 2017 une légère diminution par rapport à 2016 (- 2,36 %, soit environ - 150 K€ d'une année sur l'autre), conséquence à la fois :

- du désendettement continu de la Ville de Dijon depuis 2008 ;
- du niveau toujours historiquement bas des taux d'intérêt constaté en 2017, et qui devrait commencer à remonter légèrement en 2018.

▪ Enfin, **les charges exceptionnelles (chapitre 67)** ont connu une forte diminution de - 28,55% par rapport à 2016.

Cette évolution s'explique notamment par deux dépenses exceptionnelles réalisées sur l'année 2016 :

- le versement à Dijon Habitat de l'indemnité de résiliation anticipée du bail emphytéotique du Foyer Viardot à hauteur de 543 K€ ;
- le remboursement d'une somme de 268 K€ pour régulariser comptablement la remise gracieuse sollicitée par le régisseur titulaire de la régie des recettes des horodateurs et accordée par le Ministre des Finances, après avis favorables du Trésorier Municipal et du Conseil Municipal par délibération du 27 juin 2016, le régisseur n'ayant fait l'objet d'aucune poursuite pénale.

En 2017, le chapitre 67 a également inclus des crédits consacrés :

- aux annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs, lesquels passent de 116 K€ en 2016 à 464 K€ en 2017, cette augmentation ponctuelle résultant de l'annulation pour dégrèvement des taxes foncières et d'ordures ménagères sur la période courant de 2012 à 2015, des trois établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes gérés par l'EPCAPA (Port du Canal, Bégonias et Marguerites) décidée par la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne Franche Comté¹ ;
- aux régularisations comptables liées à la procédure de rattachement des crédits à l'exercice. En effet, à la fin de chaque exercice N, les produits rattachés à l'exercice ne sont pas connus précisément et font donc l'objet d'une estimation. Une fois le montant desdits produits précisément connu, et une fois ceux-ci effectivement encaissés par la Ville, une régularisation comptable doit être effectuée en N+1 au chapitre 67, conformément aux préconisations de la Direction Générale des Finances Publiques. En 2017, du fait de rattachements calculés au plus juste, seuls 1 454 € ont été réalisés (pour mémoire en 2016 : 374 K€) ;

¹ La Ville de Dijon, redevable à l'époque de la taxe foncière sur ces établissements dont elle était propriétaire, refacturait ladite taxe à l'EPCAPA. Du fait du dégrèvement obtenu *a posteriori* auprès de la Direction régionale des finances publiques, la Ville de Dijon a donc annulé les titres de recettes émis à l'époque à l'encontre de l'EPCAPA.

- aux aides exceptionnelles accordées à l'Association départementale de protection civile de la Côte d'Or (ADPC 21) et aux Secouristes Sans Frontières délégation Bourgogne, à hauteur de 10 K€ chacun en faveur des sinistrés de l'ouragan Irma survenu le 6 septembre 2017 ;
- à la compensation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre des aides accordées par la commission de suivi des impayés, soit un montant de 49,2 K€ (18,6 K€ pour 2016 et 30,6 K€ pour 2017).

Enfin, ce chapitre comprend également les versements des bourses municipales aux étudiants dijonnais (143 K€) et les primes aux lauréats du concours de mise en lumière de la rue de la Liberté (28,8 K€).

B - Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Hors doubles comptes (c'est-à-dire hors subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'auditorium pour l'année 2016) et hors résultat de fonctionnement reporté, les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de - 7,76%, passant de 236,823 M€ en 2016 à 218,540 M€ en 2017.

Hors produits exceptionnels (chapitre 67) et hors recettes « exceptionnelles » liées à la désensibilisation des trois emprunts structurés plus sensibles¹, **les recettes « structurelles » de fonctionnement ont diminué de - 1,41% par rapport à 2016**, du fait notamment de la poursuite de la forte baisse des dotations de l'Etat, bien que « ralentie » par rapport aux deux années précédentes (2015 et 2016).

Évolution des recettes de fonctionnement entre 2016 et 2017

Recettes réelles en millions d'euros (M€), hors doubles comptes

Chapitre	Nature des recettes	2016	2017	Variation 2016-2017
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12,994 M€	12,911 M€	- 0,64%
73	Fiscalité locale	155,158 M€	155,968 M€	0,52%
74	Dotations et participations	43,180 M€ ⁽²⁾	41,527 M€	- 3,83%
75	Autres produits de gestion courante	1,690 M€	1,769 M€	4,67%
76	Produits financiers	18,981 M€	0,273 M€	- 98,56%
77	Produits exceptionnels	4,507 M€	5,806 M€	28,81%
013	Atténuations de charges	0,312 M€	0,285 M€	- 8,69%
TOTAL (hors résultat de fonctionnement reporté)		236,823 M€	218,540 M€	- 7,72%
TOTAL				
hors produits exceptionnels (chapitre 76) et hors recettes liées à la désensibilisation des trois emprunts sensibles en 2016 ⁽⁴⁾		CA 2016	CA 2017	Variation 2016-2017
		215,522 M€	212,475 M€	- 1,41%

▪ La baisse entre 2016 et 2017 (- 0,64%, soit - 82,7 K€) des **produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** s'explique principalement par :

- la diminution des remboursements de Dijon Métropole au titre des dépenses supportées par la Ville de Dijon pour le compte de la Métropole qui représentent 1,783 M€ en 2017 (dont 1,381 M€ pour les charges de gestion liées à l'entretien des véhicules et 402 K€ pour la mise à disposition de personnel) contre 1,954 M€ en 2016, soit - 171,2 K€ ;
- la baisse des remboursements de - 55,3 K€ du CCAS au titre des dépenses supportées par la Ville pour le centre social Balzac (pour mémoire, l'Accueil Loisirs SH Balzac a été

¹ 116,793 M€ imputés au chapitre 76 en 2016 (articles comptables 76811 et 76812), et 258,669 K€ en 2017.

² La subvention d'équilibre du budget principal à l'ex-budget annexe de l'auditorium, à hauteur de 5,178 M€ en 2016, a été retraitée dans le total du chapitre 74.

repris par la Ville le 1er septembre 2017) et des recettes exceptionnelles avaient été titrées en 2016 pour 16 K€ ;

- les recettes de l'occupation du domaine public pour les animations de Noël qui n'ont pas été titrées sur 2017, les deux semaines des fêtes de Noël étant à cheval sur les années 2017 et 2018 ;
- le changement d'imputation en 2017 de redevances d'occupation de deux bâtiments communaux appartenant au domaine privé, désormais imputées au chapitre 75 et non plus au chapitre 70 (d'où, pour cette raison « comptable » une diminution de ce dernier de - 55,2 K€ par rapport à 2016).

À l'inverse de ces diminutions, une hausse de la fréquentation des services à la population et des recettes correspondantes a été constatée en 2017 (+ 216,8 K€ notamment pour la petite enfance, le périscolaire et l'extrascolaire).

▪ Pour ce qui concerne le **chapitre 73 « Fiscalité locale »**, les principaux postes de recettes évoluent de la façon suivante :

- Le produit de la fiscalité directe ménages (taxe d'habitation et taxes foncières, y compris rôles supplémentaires et complémentaires) a atteint 110,064 M€ en 2017, soit une évolution de + 454 K€ (+ 0,41%) par rapport à 2016, sous l'effet essentiellement de l'actualisation légale des bases décidée par le Parlement au niveau national (+ 0,4%).

Il est rappelé que la municipalité avait décidé de maintenir en 2017 les taux d'imposition au même niveau qu'en 2016.

A noter que la Ville de Dijon a bénéficié de rôles complémentaires et supplémentaires à hauteur de 371,7 K€ au cours de l'année 2017 (imputés à l'article comptable 7318). Ces recettes concernent essentiellement des opérations de mise à jour des bases d'imposition.

- L'attribution de compensation versée par Dijon Métropole, destinée à garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétences tant pour cette dernière que pour la Ville de Dijon, s'est élevée à 22,379 M€, en diminution de - 776,8 K€ par rapport à 2016. Cette baisse résulte des conclusions du rapport définitif du 9 octobre 2017 de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui prend en compte l'évaluation des charges transférées en 2017 à Dijon Métropole au titre des compétences et services suivants : promotion du tourisme (dont la création d'office de tourisme), défense extérieure contre l'incendie (DECI), gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, service commun de la direction générale des services.

- La dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole est demeurée stable par rapport à 2016 (7,319 M€).

- Les droits de mutation ont progressé de + 1 M€ par rapport à 2016, confirmant la dynamique du marché de l'immobilier constatée depuis 2014 : le produit 2017 a ainsi atteint 6,792 M€ (après 5,791 M€ en 2016), soit son plus haut niveau depuis 2011.

- Les recettes de la taxe de séjour ont connu une évolution dynamique de + 48,26% en 2017 (soit 1,173 M€, après 791 K€ en 2016), traduction à la fois de la hausse de la fréquentation touristique et de l'offre d'hébergement croissante sur le territoire communal, le tout dans un contexte de classement des climats de Bourgogne et du centre historique de Dijon au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'année 2016 a également été marquée par l'application de la nouvelle grille tarifaire de taxe de séjour

Il est rappelé que les recettes imputées au compte administratif 2017 correspondent à la taxe de séjour collectée en 2016 par les hébergeurs auprès des touristes, et sont donc représentatives de la fréquentation touristique 2016.

- Enfin, parmi les autres évolutions significatives, peuvent être également relevées :

- la stabilité de la taxe sur l'électricité par rapport à 2016 (2,702 M€) ;
- le recul des recettes de stationnement de surface (2,946 M€ en 2017, contre 3,134 M€ en 2016), du fait à la fois « contexte transitoire » de l'année 2017 (année précédant le renouvellement intégral du parc d'horodateurs obsolète et la mise en place de la

décentralisation/dépénalisation), et de la diminution des demandes de neutralisation de places pour les déménagements ;

- l'évolution des droits de terrasses et autres droits d'implantation temporaires + 6,13% (1,332 M€).

▪ Pour ce qui concerne le **chapitre 74 « Dotations et participations »**, les principales évolutions constatées par rapport à 2016 sont les suivantes :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat s'est élevée à 24,167 M€ en 2017 et diminue de - 1,826 M€ par rapport à 2016, l'année 2017 constituant la quatrième année consécutive de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques. Cette évolution se décompose de la manière suivante :

- diminution de la dotation forfaitaire de - 2,114 M€ par rapport à 2016, l'effort demandé aux collectivités locales par l'État portant en effet exclusivement sur cette dotation. Il faut toutefois préciser que l'ampleur de la baisse a été diminuée de plus de la moitié par rapport aux années précédentes (la dotation forfaitaire avait par exemple reculé de - 4,430 M€ en 2016 par rapport à 2015 ;
- quasi-stabilité de la dotation nationale de péréquation (- 3,6 K€) ;
- augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de + 291,6 K€ : la Ville a en effet bénéficié en 2017 de la réforme des critères de répartition de la DSU, avec, entre autres, un recentrage de cette dotation sur un nombre plus limité de communes, et une modification de ses critères et modalités de répartition.

- Les allocations compensatrices de fiscalité locales (également appelées « compensations d'exonérations fiscales » ou « compensations fiscales ») versées par l'État ont connu une évolution favorable en 2017, à hauteur de **+ 483 K€** par rapport à 2016.

- Cette augmentation s'explique exclusivement par la progression de + 861 K€ (soit + 44,16%) des compensations pour exonérations de taxe d'habitation, suite à la décision de l'État, fin 2015, de maintenir pour 2016 une exonération totale de taxe d'habitation pour un certain nombre de contribuables modestes (qui risquaient de devenir imposés en 2016 suite à des mesures prises à l'époque par le Gouvernement Fillon, telles que la suppression de la demi-part dites des veuves). L'année 2016 ayant été de ce fait marquée par un pic d'exonérations de taxe d'habitation, la compensation perçue par la Ville en 2017, calculée sur la base de ces exonérations 2016, a ainsi atteint un niveau élevé de 2,813 M€ (après 1,951 M€ perçus en 2016 au titre des exonérations 2015).
- En parallèle, les autres compensations fiscales (dotation unique spécifique et compensations d'exonérations de taxes foncières), intégrées depuis plusieurs années dans les variables d'ajustement – à la baisse – de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités locales, ont de nouveau reculé en 2017 (- 378 K€ cumulés par rapport à 2016).

- La dotation globale de décentralisation (DGD) pour les Services Communaux d'Hygiène et de Santé (SCHS) est en baisse en 2017 de - 174,5 K€, du fait du versement en 2016 du solde de la dotation 2015 en complément de celle de l'année 2016.

- Toujours en 2017, les subventions et les aides perçues auprès de l'État ont diminué de - 153,5 K€ par rapport à 2016 en raison principalement de la fin progressive du dispositif des emplois d'avenir (en 2016, des régularisations portant sur les emplois avenir au titre des années 2014 et 2015 avaient en effet été encaissées).

La Ville a également bénéficié en 2017 du fonds d'amorçage des rythmes scolaires, pour un montant de 508,7 K€ (fonds attribué depuis 2015 à la Ville de Dijon dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires), d'une subvention de fonctionnement pour le conservatoire à rayonnement régional (233,1 K€), du remboursement de l'État pour l'organisation des élections législatives (50,6 K€), et d'autres subventions plus ponctuelles au titre des différentes conventions de renouvellement urbain et du contrat local de santé.

- Les diverses participations accordées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre notamment des prestations de services, des Accueils de loisirs sans hébergement et des crèches (Contrat enfance jeunesse (CEJ) et prestation de service unique (PSU) se sont élevées à 9,517 M€, soit une diminution de - 236K€ par rapport à 2016. Cette évolution résulte essentiellement de facteurs conjoncturels et « techniques », avec l'encaissement en différé en 2016 de la prestation service ordinaire de 2015.

- Les participations de la Région Bourgogne Franche-Comté au bénéfice des projets de la Ville se sont élevées à 998,8 K€ en 2017, soit un niveau stable par rapport à 2016. Elles concernent principalement le fonctionnement du troisième cycle du conservatoire à rayonnement régional, ainsi que le Jardin des Sciences (dans le cadre de la convention conclue par la Région avec les différents Muséums situés sur son territoire).

- Le Département de la Côte d'Or a, quant à lui, participé à hauteur de 228,9K€ en attribuant notamment des subventions pour le fonctionnement des structures de la petite enfance (168,3 K€) et pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional (50 K€). Ces participations sont restées stables par rapport à 2016.

- Enfin, d'autres participations sont intervenues sur 2017 notamment le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP), pour un montant de 245,5 K€ ; l'Institut de Recherches Archéologiques concernant les fouilles archéologiques sur l'emplacement de la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (61,9 K€) et la Bibliothèque Nationale de France (59,8 K€) au titre du dépôt légal.

▪ La hausse du **chapitre 75 « autres produits de gestion courante » (+ 4,67%)** s'explique principalement par l'encaissement en 2017 d'une nouvelle recette de 37,5 K€ d'Inoplant (remboursement de charges suite à la mise à disposition d'une partie des serres de la Ville), ainsi que par l'augmentation des mises à disposition d'équipements sportifs et culturels .

▪ Les **produits financiers (chapitre 76)** se sont élevées à 273,87 K€, correspondant quasi-exclusivement à l'aide budgétaire annuelle du fonds de soutien suite à la désensibilisation de l'emprunt Helvetix (Crédit Foncier de France).

La forte diminution constatée en 2017 (- 18,707 M€, soit - 98,56%) est due au caractère exceptionnel des recettes imputées sur ce chapitre en 2016 avec, pour rappel :

- d'une part : l'aide du fonds de soutien lors de la sortie en 2016 de trois emprunts sensibles à hauteur de 16,793 M€ ;
- d'autre part : la perception de dividendes à la suite de la cession des actions de l'ex-SEMAAD appartenant à la Ville, pour un montant de 2,181 M€.

▪ Enfin, la hausse des **produits exceptionnels (chapitre 77)**, lequel passe de 4,506 M€ en 2016 à 5,806 M€ en 2017.

D'une part, les produits de cessions ont augmenté de + 1,344 M€ par rapport à 2016 et ont atteint 4,884 M€, au titre des différentes opérations suivantes :

- la vente d'un ensemble immobilier « Hôtel des Godrans et Hôtel Jacqueron » pour un montant de 2 M€, opération destinée majoritairement à des activités commerciales, par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2015 ;
- la cession du tènement Carnot Frémiet Viardot pour un montant de 1,3 M€ à la société Murano, par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 ;
- la cession du site du 21-23 rue du Petit Potet pour 1 M€ par délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2016, pour un développement de l'offre de logements dans le secteur sauvegardé,
- la vente à Dijon Métropole, pour 161,6 K€, de parcelles situées Rente de Giron et destinées à la plantation de vigne dans le cadre de l'opération de renaissance du vignoble dijonnais ;
- la vente à Grand Dijon Habitat du site situé au 30-36 rue Condorcet, à hauteur de 152 K€ dans le cadre d'une action foncière à visée Habitat ;

- la cession à Dijon Métropole d'une parcelle de terrain, rue de Mayence, du marché de l'Agro, pour un montant de 150 K€ ;
- enfin diverses ventes de véhicules et matériels, pour un montant de 120,3 K€.

- D'autre part, les produits exceptionnels (remboursements de sinistres par les assureurs, contentieux, admissions en non-valeur, etc.) se sont élevés à 0,922 K€ en 2017 contre 0,966 K€ en 2016.

C - Dépenses réelles d'investissement

▪ Hors reprise des excédents des exercices antérieurs, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **39,752 M€** en 2017, contre 32,135 M€ en 2016.

Le détail par chapitre des dépenses réelles d'investissement est récapitulé dans le tableau ci-après.

Chapitres	Nature des dépenses	2016	2017	Variation 2016/2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,398 M€	3,397 M€	NS
13	Remboursement des subventions d'investissement	0,026 M€	-	- 100%
16	Remboursement d'emprunts	11,368 M€	9,122 M€	- 19,76%
20	Immobilisations incorporelles	1,689 M€	1,029 M€	- 39,08%
204	Subventions d'équipement versées	2,338 M€	2,206 M€	- 5,63%
21	Immobilisations corporelles	3,129 M€	3,724 M€	19,03%
23	Travaux en cours	13,118 M€	19,561 M€	49,11%
26	Participations et créances rattachées	0,063 M€	0,063 M€	0,00%
27	Autres immobilisations financières	-	0,651 M€	NC
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0,007 M€	-	-100%
TOTAL		32,134 M€	39,752 M€	23,70%

Dépenses en millions d'euros (M€)

NC = Non calculable

NS = Non significatif

▪ En ce qui concerne, **les dépenses d'équipement (total des chapitres 20, 21, 23 et 204), celles-ci s'établissent à 26,519 M€** au compte administratif 2017, après 20,273 M€ en 2016 (soit + 30,80%), avec les principales opérations suivantes :

- Équipements culturels et rayonnement culturel de la Ville

→ L'effort d'investissement municipal en matière culturelle a notamment intégré les opérations suivantes : **13,122 M€**

* <i>Seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts</i>	9,070 M€
* <i>Rénovation-extension de La Vapeur - subvention d'investissement, matériels scéniques et fibre</i>	1,783 M€
* <i>Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin – subvention d'investissement et étude de programmation du futur Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)</i>	0,900 M€
* <i>Acquisitions et restaurations d'œuvres pour différents établissements culturels</i>	0,429 M€
* <i>Travaux d'aménagement dans la Bibliothèque centrale des Godrans et celle de la Nef</i>	0,341 M€
* <i>Travaux de rénovation et remplacement de la Gestion Technique Centralisée de l'Auditorium</i>	0,163 M€
* <i>Mise en place d'un contrôle d'accès, d'un nouvel accueil et de la fibre au Musée de la Vie Bourguignonne</i>	0,156 M€
* <i>Mission de contrôle du Système de Sécurité Incendie (SSI) au Grand Théâtre</i>	0,095 M€
* <i>Acquisitions d'un pont scénique, de projecteurs et d'instruments de musique au Conservatoire</i>	0,086 M€
* <i>Travaux d'aménagement de la Minoterie et acquisition d'une tribune</i>	0,056 M€
* <i>Travaux divers aux Théâtres des Grésilles, des Feuillants et à la Halle 38</i>	0,043 M€

2,219 M€

- Rénovation du patrimoine scolaire (dont restaurants scolaires)

→ Malgré un contexte budgétaire contraint par la diminution des dotations d'État, la Ville a maintenu son effort sur le patrimoine scolaire, pour lequel les opérations les plus significatives ont été les suivantes :

* <i>Travaux dans différents groupes scolaires (notamment les groupes scolaires Lallemand maternelle, Mansart bâtiment H et K + gymnase, Maladière, Clémenceau, Chevreul, York, Devosge, Colette, Camille Flammarion, Champollion, Voltaire et Millot) + mobiliers</i>	0,927 M€
* <i>Rénovation de l'unité centrale de production alimentaire (UCPA) et investissements divers dans les restaurants scolaires (dont les études acoustiques sur 6 restaurants scolaires)</i>	0,621 M€
* <i>Installation de visiophones et de contrôles d'accès</i>	0,465 M€
* <i>Espaces verts et réfection des cours des groupes scolaires</i>	0,109 M€
* <i>Câblage numérique des écoles + renouvellement de postes informatiques</i>	0,097 M€

- Maîtrise de l'énergie (dont travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux et raccordement au Réseau de chauffage urbain)

* <i>Travaux d'amélioration de la performance énergétique de bâtiments municipaux (Palais des Sports, Conservatoire, Patinoire, stade des Poussots, piscine de la Fontaine d'Ouche, etc.)</i>	1,158 M€
* <i>Rénovation thermique du groupe scolaire Beaumarchais</i>	0,606 M€
* <i>Amélioration des systèmes de chauffage par le prestataire Dalkia</i>	0,388 M€
* <i>Travaux de chauffage/climatisation et de couverture du Parc des Expositions et des Congrès</i>	0,059 M€

- Aménagements, amélioration et/ou mise en valeur du patrimoine	1,957 M€
→ Les principales opérations individualisables en matière d'aménagement ont été les suivantes :	
* Démolition d'un mur d'enceinte et reconstruction d'un muret à l'enclos Sainte-Anne	0,246 M€
* Rénovation des sanitaires des halles centrales	0,223 M€
* Rénovation de la façade et des menuiseries de la halte-garderie du centre-ville	0,185 M€
* Acquisitions de divers matériels pour l'entretien d'espaces verts dont notamment la faucardeuse pour le Lac Kir	0,177 M€
* Aménagement de la Place de la République (bancs et pieds d'arbres)	0,162 M€
* Attribution de subventions dans la cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) aux commerçants pour la redynamisation du centre-ville	0,137 M€
* Renouvellement des aires de jeux des carrières Bacquin et du Parc de la Colombière	0,133 M€
* Réhabilitation des canaux de Guise	0,103 M€
* Rénovation de la fontaine de la Place de la Libération	0,083 M€
* Étude sur l'aménagement du Mail Delaborde et démolition des anciennes maisons	0,081 M€
* Travaux d'accessibilité	0,075 M€
* Restauration et réfection de divers murets, grilles, portes et façades du centre historique	0,073 M€
* Réfection de la chaussée du parking du Stade Gaston Gérard	0,054 M€
* Réfection des corniches du Musée d'Art Sacré	0,053 M€
* Plantation des vignes de la Rente Giron	0,051 M€
* Pose de mâts au parc Hyacinthe Vincent	0,036 M€
* Rénovation du bassin du Jardin de l'Arquebuse	0,030 M€
* Mise en lumière du Rond-Point Michelet	0,029 M€
* Pose de sanitaires et reprise des gradins au parc Clémenceau	0,026 M€
- Travaux d'investissement divers sur les équipements sportifs (essentiellement du gros entretien- renouvellement)	1,330 M€
* Rénovation des accueils et des contrôles d'accès des piscines des Grésilles et de Fontaine d'Ouche et réfection de la toiture des bassins de la piscine de Fontaine d'Ouche	0,420 M€
* Réfection de divers équipements sportifs (Salle Boisselot, gymnase Epirey, terrains de tennis du Lac Kir, etc.)	0,377 M€
* Rénovation du terrain de football du Stade Epirey	0,153 M€
* Pose de leds dans différents équipements sportifs	0,112 M€
* Modification de l'accueil et de la billetterie de la Patinoire et mise en place d'un contrôle d'accès.	0,109 M€
* Travaux d'étanchéité de toiture et pose d'un rideau intérieur au Palais des Sports	0,085 M€
* Rénovation du gymnase Carnot	0,074 M€
- Équipements sociaux	0,882 M€
* Travaux de rénovation dans les multi-accueils Tivoli, Petit Citeaux, Grésilles, Bourroches et Centre-Ville ainsi que l'acquisition de matériel et mobilier	0,385 M€
* Travaux et câblage numérique de la Maison des Associations	0,185 M€
* Travaux de rénovation de la Mairie annexe Mansart	0,106 M€
* Aménagement de locaux associatifs au groupe scolaire Lallemand	0,081 M€
* Divers travaux sur des bâtiments de loisirs, mobiliers et matériels	0,056 M€
* Divers travaux dans les centres sociaux	0,035 M€
* Rénovation de la Mairie annexe Granville	0,034 M€
- Investissements annuels des budgets participatifs	0,325 M€
- Investissements en matière de sécurité et tranquillité publiques	0,254 M€
(dont vidéoprotection et achats de tasers, gilets pare balle, renouvellement poteaux incendie)	
- Investissements dans l'économie numérique	0,238 M€
* Installation du Wifi Urbain	0,154 M€
* Raccordement à la fibre optique de divers bâtiments municipaux	0,050 M€
* Lancement de On Dijon (Assistance à maîtrise d'ouvrage)	0,034 M€
- Rénovation urbaine du quartier Fontaine d'Ouche (subvention Via Romana)	0,087 M€
▪ Les dépenses du chapitre 10 (3,397 M€ en 2017) se décomposent comme suit.	

- D'une part, elles intègrent un apurement comptable du solde débiteur du compte 1069 (3,327 M€). Ce compte, utilisé en 1997 lors du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M14, était destiné, à l'époque, à neutraliser l'impact de certaines opérations (le crédit du compte 1069 permettait ainsi d'éviter que la mise en place de la procédure de rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important lors du premier exercice) ;

Ce compte n'avait, depuis lors, jamais été apuré, et devait nécessairement l'être avant la fin 2017 pour permettre l'application de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2018 (ce compte 1069 n'existant pas dans ladite nomenclature) ;

- D'autre part, elles prennent en compte des régularisations budgétaires consécutives à des dégrèvements/restitutions de taxe locale d'équipement (TLE) ou de taxe d'aménagement aux contribuables concernés (70,1 K€).

▪ **L'amortissement du capital de la dette (chapitre 16)** représente, quant à lui, **9,122 M€** en 2017, contre 11,368 M€ en 2016, soit une baisse de - 19,75%. Outre l'amortissement de la dette (remboursement annuel du capital de chaque emprunt, conformément à son tableau d'amortissement), l'année 2016 avait été marquée le remboursement anticipé intégral d'un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations.

▪ Enfin, **les autres immobilisations financières (chapitre 27)** se sont établies à 651 K€ en 2017.

- La quasi-totalité de cette somme correspond à la constatation d'une créance de 650 K€ de la société Murano pour la cession d'un terrain situé 7, rue Auguste Frémiet.

En effet, le versement du prix de cette vente, soit 1,3 M€ (prix comptabilisé par ailleurs au chapitre 77 - voir *supra*) devait intervenir en deux phases : le paiement comptant en 2017 de 650 K€, puis le paiement différé du solde au plus tard le 28 mars 2018.

Dans la comptabilité publique, le fait de sortir un élément du patrimoine entraîne automatiquement la prise en compte de cette vente en recettes en totalité (soit 1,3 M€ à la nature comptable 775).

Pour équilibrer l'opération, la Ville doit émettre une créance en dépense d'investissement à hauteur du montant qui sera réellement encaissé en 2018 ;

- D'autre part, quelques implantations de compostage dans les quartiers sont comptabilisées à hauteur de 1,2 K€.

D - Recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068), les recettes réelles de la section d'investissement ont représenté un montant total de 14,812 M€ au CA 2017.

Chapitres	Nature des recettes	2016	2017	Variation 2016/2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	6,813 M€	2,943 M€	- 50,74%
13	Subventions d'investissement	4,019 M€	5,451 M€	35,66%
20	Immobilisations incorporelles	-	-	NC
21	Immobilisations corporelles	-	-	NC
23	Travaux en cours	0,298 M€	0,532 M€	NS
27	Autres immobilisations financières	0,059 M€	0,008 M€	NC
4582	Opérations sous mandat (recettes)	0,007 M€	-	- 100%
TOTAL hors recours à l'emprunt (chapitre 16)		10,357 M€	8,934 M€	- 13,74%
16	Emprunts et dettes assimilées	0,730 M€	5,878 M€	NS
TOTAL		11,087 M€	14,812 M€	33,59%

Recettes en millions d'euros.

NS = Non significatif - NC = Non calculable

Hors recours à l'emprunt (cf. *infra*), les recettes d'investissement ont connu une diminution de - 13,74% par rapport à 2017. Cette évolution s'explique quasi-exclusivement par les deux facteurs suivants :

- d'une part, la forte diminution des recettes perçues au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - cf. *infra* ;
- d'autre part, par le transfert, depuis le 1^{er} janvier 2015, des recettes de fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement) au Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole. De ce fait, les recettes perçues par la Ville au titre des autorisations d'urbanisme délivrées avant le 1^{er} janvier 2015 diminuent progressivement depuis cette date.

Dans le détail, les principales recettes de la section d'investissement sur l'exercice 2017 se décomposent de la manière suivante.

▪ Le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**, perçu au titre des dépenses éligibles réalisées en année N-1 (2016) par la Ville de Dijon (chapitre 10) s'est élevé à **2,679 M€**, après 4,843 M€ en 2016.

Cette forte baisse s'explique essentiellement par la prise en compte « conjoncturelle », dans le FCTVA perçu en 2016, de l'acquisition du site du 11, rue de l'Hôpital réalisée en 2015, laquelle avait généré à elle seule une recette de FCTVA de 1,8 M€ en 2016.

En d'autres termes, après une année 2016 « exceptionnelle » en termes de recettes de FCTVA, l'année 2017 a donc marqué un « retour à la normale » en la matière.

▪ Concernant les **taxes d'urbanisme** (imputées au chapitre 10), suite à la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine au 1^{er} janvier 2015, ce dernier, devenu depuis Dijon Métropole, perçoit désormais les recettes de taxe d'aménagement au titre des autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1^{er} janvier 2015 inclus.

En revanche, la Ville de Dijon a continué à percevoir, en 2017, des reliquats de la taxe d'aménagement, de taxe locale d'équipement (TLE) et de versement pour dépassement de plafond légal de densité (PLD) au titre des autorisations d'urbanisme antérieures au 1^{er} janvier 2015.

Après 1,131 M€ en 2016, les recettes cumulées de ces trois taxes ont connu une forte baisse en 2017, année durant laquelle elles ont atteint **264 K€**, répartis comme suit :

* *dont Taxe d'aménagement* : 222 K€ ;

* *dont Taxe locale d'équipement (TLE)* : 42 K€ ;

* *dont versement pour dépassement du Plafond légal de densité (PLD)* : 166 €

▪ **Les cofinancements perçus par la Ville (subventions d'investissement reçues imputées au chapitre 13)**, se sont établis à hauteur de 5,452 M€ en 2017, soit une augmentation significative de + 35,66% par rapport à 2016).

Cette évolution constitue la traduction de la recherche volontariste de cofinancements menée par la Ville de Dijon au titre de ses différents projets. Pour l'année 2017, elle s'explique en particulier par la « montée en puissance » de la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, principal projet de la mandature bénéficiant de cofinancements importants, ainsi que par la perception de subventions de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (dite « DSIL » ou « FSIL »). Les principales recettes de ce chapitre sont détaillées, ci-après :

* Seconde tranche de rénovation du musée des Beaux-Arts : cofinancements reçus de la part de l'État (DRAC et DSIL), de la Région Bourgogne Franche- Comté, de Dijon Métropole, et mécénats	4,448 M€
* Cofinancements dans le cadre des opérations retenues par l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dont notamment les travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Beaumarchais, la réfection de la toiture terrasse du groupe scolaire Chevreul, l'amélioration de l'enveloppe thermique du groupe scolaire Anjou, la rénovation de la toiture de la piscine de Fontaine d'Ouche, le raccordement au réseau de chaleur du Gymnase des Bourroches.	0,225 M€
* Financements apportés par la Caisse d'Allocations familiales pour divers travaux dans des établissements de la petite enfance , dont, notamment : l'extension du multi accueil Voltaire, la création du Relais d'Assistance Maternelle Mansart, la création des espaces temps calmes et la mise en place d'un pointage numérique	0,113 M€
* Réfection de la toiture du Palais des Sports et rénovation des vestiaires du Stade Bourillot : cofinancements de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or	0,105 M€
* Travaux de la Salle des Devises, de numérisation du Fonds Muteau et des acquisitions d'œuvres : subventions d'équipement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	0,087 M€
* Participation de l'État au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la sécurisation des écoles	0,082 M€
* Financements de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie au titre du dispositif TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) sur des audits énergétiques et sur l'installation d'une chaufferie géothermique au Muséum.	0,071 M€
* Réhabilitation des bâtiments des Tanneurs et de la Halle 38 : fonds de concours de Dijon Métropole	0,069 M€
* Acquisitions d'œuvres par les différents musées de la Ville : soutien financier du FRAM (Fonds Régional d'Acquisitions des Musées de la Région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles)	0,055 M€
* Réfection du restaurant scolaire du groupe scolaire de la Colombière : versement du solde de la subvention de l'État pour la	0,039 M€
* Restauration des corniches de la Chapelle Sainte Anne et d'œuvres du Musée d'Art Sacré : subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	0,035 M€

▪ **Les recettes du chapitre 23 (532 K€ en 2017)** correspondent essentiellement à des écritures comptables destinées à rectifier des immobilisations erronées sur les régularisations de la saison de chauffe 2015-2016.

▪ **Les produits des autres immobilisations financières (chapitre 27)** intègrent les reliquats des créances des particuliers à hauteur de 8 K€ pour des réfections de trottoirs effectuées avant la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine puis en métropole.

▪ **Enfin, pour ce qui concerne le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »**, deux emprunts à **taux zéro** ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre, d'une part, de la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts (5,5 M€) et, d'autre part, de la rénovation thermique intégrale du groupe scolaire Beaumarchais (375 K€).

La municipalité a, en effet, souhaité se saisir de l'opportunité de cette offre particulièrement attractive mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignations, sans pour autant remettre en cause son objectif de désendettement volontariste.

Ainsi, et hormis ces emprunts nouveaux de 5,875 M€, **l'ensemble des investissements de l'exercice ont été intégralement autofinancés par la Ville** (via l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement, après amortissement du capital de la dette, et via les ressources propres de la section d'investissement).

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - arrêter les résultats définitifs tels qu'ils vous ont été présentés ;

3 - approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

4 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 41

Contre : 6

Abstentions : 8